

Budget 2009

Au Parlement de maintenir la priorité

Le gouvernement a présenté son projet de budget pour 2009, qui prévoit une restriction budgétaire de 1%. Et ce, aussi pour le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI). Et pourtant, que de promesses n'a-t-on pas entendues de la part du Conseil fédéral! Il a juré que la priorité des priorités pour la législature 2007-2011 était le domaine FRI. Contrairement à ce qui s'était passé de 2004 à 2007, il n'y aurait pas de «go and stop» dans les investissements en faveur du domaine, ont affirmé d'une même voix Doris Leuthard et Pascal Couchepin. Même Hans-Rudolf Merz, ministre des finances, a affirmé devant le Conseil des Etats en décembre 2007: «Dans la planification financière que nous vous présenterons en janvier, nous aurons – je peux vous l'assurer – ces 6% pour toute la durée de la législature»!

Regardons les chiffres: le bénéfice 2008 atteindra 3 milliards de francs. Le budget 2009 prévoit un bénéfice de 1,4 milliard. Pourquoi une restriction budgétaire de 200 millions, alors que les comptes, comme le budget, respectent le frein à l'endettement?

C'est la crédibilité du gouvernement qui est en jeu. L'ancien conseiller aux Etats Fritz Schiesser avait proposé que les dépenses réalisées pour le domaine FRI soient considérées comme des «dépenses liées». Il n'est pas trop tard pour reprendre cette approche. Et il incombe au Parlement de maintenir la priorité définie par le Conseil fédéral lui-même.

*La présidence du team politique FUTURE
Felix Gutzwiller, conseiller aux Etats
Urs Hofmann, conseiller national*

Loi fédérale sur les hautes écoles**Le mode de financement sera au cœur du débat**

La future Loi sur l'aide aux hautes écoles et la coopération entre elles (LAHE) devrait entrer en vigueur en 2012. Les services compétents des départements fédéraux de l'Intérieur et de l'Economie travaillent à la préparation du Message gouvernemental annoncé pour fin 2008 ou début 2009. Au-delà des grandes visions d'un espace national des hautes écoles, les modèles de financement seront au cœur du débat.

Les objectifs de la future Loi sur l'aide aux hautes écoles et leur coordination sont ambitieux :

- assurer un pilotage commun de toutes les hautes écoles suisses,
- mettre en place un système d'accréditation et de contrôle de qualité,
- établir une planification stratégique nationale,
- définir un mode de financement transparent et équitable.

Des convergences... à affiner

Les questions concernant l'accréditation et le contrôle de qualité ne suscitent pas tellement de discussions. Le pilotage commun au travers d'une Conférence des hautes écoles réunissant 26 ministres cantonaux et le conseiller fédéral compétent correspond à l'esprit du nouvel article constitutionnel sur l'éducation adopté en 2006. Toutefois, cette assemblée stratégique – avec droit de veto de la Confédération – paraît «lourde» pour réellement définir une stratégie nationale avec des enjeux essentiels, entre autres le développement ciblé des atouts, la concentration des forces et la promotion des domaines scientifiques pertinents. Ce sont surtout les mécanismes de financement des hautes écoles cantonales (universités et HES) qui vont soulever un grand débat. C'est sur ce point que le fédéralisme sera sérieusement vécu!

Le futur texte doit réunir sous un même toit les actuelles Loi sur l'aide aux universités et Loi sur les hautes écoles spécialisées; le domaine des EPF continuera à être régi par la Loi sur les EPF. Les cantons disposant d'une haute école (universités et/ou HES) seront responsables de son financement. La Confédération assumera la même tâche pour les institutions du Domaine des EPF, du Fonds national de la recherche, la CTI, les programmes de recherche avec l'Union européenne.

Innovations et questions

Il y a plusieurs modèles de financement. L'un d'eux prévoit que cantons et Confédération déterminent ensemble les fonds nécessaires. Pour respecter la transparence, le financement se ferait au travers de coûts de référence par étudiant, selon les catégories de disciplines des étudiants (3 pour les universités cantonales et 14 pour les HES). Pour les universités cantonales, la Confédération paierait 20% du montant des coûts moyens par étudiants, pour les HES 30%. Mais ce «forfait» n'empêchera pas un canton d'investir davantage pour ses (sa) hautes écoles. Ces coûts de référence ne sont pas encore connus. Ils pourraient s'appuyer sur la comptabilité analytique des hautes écoles; le principe de concurrence des coûts entre les institutions conduirait ainsi à une certaine pression et pourrait avoir des impacts politiques.

Avec ce système, les cantons devraient assumer environ 80% ou 70% du financement de leur haute école; l'ensemble serait complété par un accord intercantonal touchant les cantons qui doivent financer leurs étudiants allant se former dans un autre canton. Les modèles de financement en discussion prévoient aussi que pour les domaines onéreux – notamment la médecine ou des disciplines rattachées aux

sciences exactes – cantons et Confédération assumeront un financement conjoint.

Des variantes à préparer, des délais à revoir

Complexe? Très complexe. Pour éclairer les décideurs politiques et assurer un consensus national, les responsables du projet de loi devront préparer des variantes et des simulations. Des divergences sont encore possibles entre les directives budgétaires et la stabilité du financement: en fin de compte ce sont toujours les parlements (fédéral ou cantonaux) qui votent les budgets. Ce sont eux qui décident de la somme qui devrait être consacrée aux coûts de référence. Si cette somme est inférieure à la somme théorique, des conflits sont programmés.

D'autres questions restent ouvertes: comment les coûts de référence sont-ils calculés? Pourquoi 20% pour les universités alors qu'on prévoit 30% pour les HES? Faut-il tenir compte des taxes d'études adaptées pour les étudiants dont les parents ne paient pas d'impôts en Suisse, d'un nouveau système national des bourses ou encore des prestations spécifiques (nombre de diplômés, création d'entreprises, partenariats public-privés, impact socio-économique)?

Il est envisagé que les arrêtés fédéraux touchant le pilotage et l'accréditation entrent en vigueur en 2012. Les arrêtés sur le mécanisme de financement ne pourront pas entrer en vigueur avant 2016–2017. De là à imaginer que le traitement du Message soit confié au futur Parlement (élu en octobre 2011), il n'y a qu'un pas que d'aucuns n'hésitent pas à franchir. Ainsi,

après le concept annoncé du «Paysage suisse des hautes écoles 2008», puis celui de 2012, ce sera peut-être 2017.

Réactions à la procédure de consultation sur la LAHE: www.sbf.admin.ch/htm/themen/uni/hls-vernehmlassung_fr.html

news

TVA

La réforme menace les collaborations entre hautes écoles

Le Message du Conseil fédéral sur la simplification de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) du 26 juin dernier donne des sueurs froides aux acteurs du domaine de la formation et la recherche. Ce projet prévoit de soumettre à la TVA les collaborations entre les hautes écoles suisses. Or le pouvoir politique veut une meilleure synergie en matière de formation et de recherche. Les deux réformes de la TVA prévues par le gouvernement (simplification et taux unique), signifieraient une augmentation des charges de 90 à 150 millions de francs par an pour les institutions de formation du niveau tertiaire. La réforme ne tient pas compte des accords qui ont été trouvés pour les coopérations entre hautes écoles dans le cadre du régime actuel de la TVA. Il est impératif de corriger cette situation lors des prochaines séances des commissions parlementaires. FUTURE fournira prochainement un argumentaire approprié et clair dans ce sens.

Recherche sur l'être humain

Le Conseil National pour le minimum

Lors du premier jour de la session d'automne, le Conseil national a raccourci le nouvel article constitutionnel sur la recherche sur l'être humain. De la proposition du Conseil fédéral, il n'est resté que la définition de la compétence: «La Confédération édicte des dispositions sur la recherche sur l'être humain, dans la mesure où elle exige la protection de sa dignité et de sa personnalité». La liberté de la recherche doit en particulier être maintenue et l'importance de ce domaine pour la société et les coûts de la santé prise en compte. Le Conseil national a laissé de côté les autres principes à considérer dans ce nouvel article constitutionnel.

www.parlament.ch/ab/frameset/d/n/4805/274087/d_n_4805_274087_274094.htm

sms

Les hautes écoles suisses dans les classements mondiaux

A l'instar des années précédentes, la Suisse figure à nouveau cette année, avec huit hautes écoles, dans le top 500 du classement des hautes écoles effectué par la Jiao Tong University de Shanghai (Shanghai Ranking 2008). Trois hautes écoles, l'EPFZ (rang 24), l'Université de Zurich (rang 53) et l'Université de Bâle (rang 87), ont réussi leur entrée dans le top 100 des meilleures hautes écoles du monde. Dans le domaine des sciences naturelles et des mathématiques, l'EPFZ se classe au 15^e rang mondial et au 3^e rang européen. L'EPFL, quant à elle, a progressé de plusieurs places dans le domaine des sciences de l'ingénieur, des technologies et de l'informatique et se situe désormais au 18^e rang mondial et au 2^e rang européen.

www.arwu.org

Impressum

Réseau FUTURE
Bim Zytglogge 1
3011 Berne
tél. 031 351 88 46
fax 031 351 88 47
www.reseau-future.ch

© Réseau FUTURE 2008

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

Le réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques dans le but d'accroître le soutien à la formation, à la recherche et à l'innovation ainsi que de stimuler le dialogue entre la science et la politique.

Le FNS pour l'égalité des chances

Le Fonds national suisse (FNS) s'engage, par de nouvelles lignes directrices, à respecter certains standards et à mettre en oeuvre certaines mesures d'encouragement de l'égalité des chances. Les femmes restent sous-représentées dans les postes académiques supérieurs, comme en témoigne la proportion actuelle de femmes dans le corps professoral suisse (14%).

Des femmes accèdent pour la première fois aux directions des EPF

Durant la période de prestations 2008–2011, les femmes sont pour la première fois représentées au sein des directions de l'EPFZ et de l'EPFL. En effet, à la mi-août 2008, le Conseil des EPF a nommé Mme Adrienne Corboud Fumagalli à la vice-présidence pour l'innovation et la valorisation de l'EPFL. Elle prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2008, une année exactement après l'entrée de Mme Heidi Wunderli-Allenspach au rectorat de l'EPFZ.

www.cepf.ch

Diplômés des hautes écoles: quelle valeur sur le marché du travail?

Cinq ans après avoir terminé leurs études, les titulaires d'un diplôme universitaire gagnent en moyenne 90'000 francs par année, soit 2'000 francs de plus par année que les diplômés des hautes écoles spécialisées. Durant les années précédentes, la tendance était à l'inverse, bon nombre d'universitaires ayant réalisé un stage ou un doctorat après leur diplôme. Les licenciés en sciences économiques enregistrent généralement les plus hauts revenus. Telles sont les conclusions de l'étude «Les personnes diplômées des hautes écoles sur le marché du travail» que l'Office fédéral de la statistique (OFS) vient de publier.

www.bfs.admin.ch → Education

Andreas Fischer nouveau recteur de l'Université de Zurich

Le 1^{er} août 2008, le professeur Andreas Fischer a pris ses fonctions de nouveau

recteur de l'Université de Zurich. Il succède ainsi au professeur Hans Weder, recteur de l'Université de Zurich de 2000 à juillet 2008. Les professeurs Andreas Fischer, Heini Murer, Egon Franck et Otfried Jarren, ainsi que l'ingénieur EPF Stefan Schnyder constituent le nouveau rectorat de l'Université. Andreas Fischer est professeur ordinaire de philologie anglaise à l'Université de Zurich depuis 1985 et vice-recteur en sciences humaines et sociales depuis 2006.

Feu vert pour une deuxième haute école spécialisée privée

Le 2 juillet 2008, le Conseil fédéral a accordé une autorisation de création et de gestion à une deuxième haute école spécialisée de droit privé: la haute école spécialisée Les Roches-Gruyère, laquelle proposera une filière d'étude bachelor en hôtellerie à partir de 2009. Le Conseil fédéral estime qu'elle satisfait aux exigences légales fixées pour une haute école spécialisée.

200'000 étudiants en 2012

L'Office fédéral de la statistique (OFS) présente ses nouveaux scénarios pour les hautes écoles. Le nombre d'étudiants des hautes écoles suisses devrait augmenter cet automne de quelque 5'000 étudiants pour atteindre 182'500. Du fait notamment de la réforme de Bologne, cette croissance devrait se poursuivre et le nombre d'étudiants devrait probablement dépasser les 200'000 vers 2012 (soit 13% de plus par rapport à 2007).

www.bfs.admin.ch → Education

Promotion de l'innovation: les PME en bénéficient le plus

En 2007, l'Agence de la Confédération pour la promotion de l'innovation (CTI) a soutenu près de 280 projets (contre 230 projets en 2006). La plupart de ces projets relevait du domaine des sciences de l'ingénieur et des Enabling Sciences. Plus de 530 entreprises ont pris part aux projets soutenus; près de 80% d'entre elles étaient des PME.

Telles sont les conclusions du rapport annuel 2007 de la CTI.

250 mio. pour des projets de coopération interuniversitaires

Durant la période 2008–2011, la Confédération entend allouer 250 millions de francs pour les projets de coopération innovants et d'importance nationale des hautes écoles suisses. Parmi eux, les projets Nano-Tera.ch et SystemsX.ch constituent une priorité et recevront ainsi, pendant cette période, une contribution fédérale de 20 millions pour le premier et de 50 millions pour le second.

www.nano-tera.ch

www.systemsx.ch

6^e programme-cadre de l'UE: retour sur investissement positif

La Suisse a investi 780 millions de francs dans le 6^e programme-cadre de recherche de l'Union européenne (FP6) et a reçu en retour des subventions à hauteur de 793 millions de francs. Avec un coefficient moyen de 1.14 en terme de retour financier, la Suisse enregistre un retour sur investissement positif. C'est ce qui ressort de la dernière publication du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), «La participation suisse au 6^e Programme-cadre. Faits et chiffres».

www.sbf.admin.ch

Actualités sur le site de FUTURE

Sur le nouveau site web www.reseau-future.ch, vous trouverez des informations actuelles sur la recherche, la formation et l'innovation.